

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 1^{er} mai 2023

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 1^{er} jour du mois de mai 2023, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Sont absents madame la conseillère Lynne Colquhoun et monsieur le conseiller Daniel Morin. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 et du 17 avril 2023
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'avril 2023
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Achats au fonds de roulement
7. Adoption du Règlement numéro 2023-1164 *modifiant le Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation*
8. Adoption du Règlement numéro 2023-1165 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux*
9. *Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre du 26 avril 2023 – Règlement d'emprunt numéro 2023-1166 décrétant une dépense de 7 903 000 \$ et un emprunt de 7 903 000 \$ pour la construction d'un nouveau garage municipal et ses aménagements*
10. Approbation du changement d'un des lieux pour la tenue des séances de la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré à Baie-St-Paul
11. Demande d'aide financière – Fonds des régions et ruralité - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
12. Demande d'aide financière 2023 – Transport Boischatel – Transport collectif et adapté
13. Demande d'aide à la voirie locale – Programme Projets particuliers d'amélioration (PPA)
14. Autorisation d'appel d'offres – Démolition de l'ancienne caserne
15. Abandon et radiation de réserves pour fins publiques sur une partie du lot 4 209 277 et sur le lot 4 209 275 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency

TRAVAUX PUBLICS

16. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Réfection de la rue des Opales
17. Octroi de contrat – Réfection de l'entrepôt à sel
18. Octroi de contrat – Construction poste de remplissage d'eau brute
19. Mandat services professionnels – Surveillance supplémentaire des travaux de réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès

URBANISME

20. Autorisation de signatures – Acquisition du lot 4 208 121

LOISIRS

21. Octroi de contrat – Installation de bandes – Patinoire Domaine du boisé
22. Octroi de contrat – Transport camp de jour 2023-2024
23. Création d'un poste de chef sauveteur

SÉCURITÉ INCENDIE

24. Autorisation de disposition de biens (matériel)

DIVERS

25. Période de questions :
 - 25.1 Membres du conseil
 - 25.2 Public
26. Levée / Ajournement

- 2023-05-105 2. **Adoption de l'ordre du jour**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2023-05-106 3. **Adoption des procès-verbaux des 3 et 17 avril 2023**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 3 et du 17 avril 2023, tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.
- 2023-05-107 4. **Adoption du paiement des dépenses du mois d'avril 2023**
- Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois d'avril 2023, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.
5. **Période de questions :**
- Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :
- Impact des précipitations

De la part de l'assistance :

- Rue des Dunes
- Circulation entrée du Parc de la Chute-Montmorency

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 03.

ADMINISTRATION

2023-05-108

6. Achats au fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'équipements pour le service des loisirs et de la culture;

Considérant que cette dépense a été prévue lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2023 selon la liste soumise;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipement d'une embarcation nautique et équipements pour le service des loisirs et de la culture pour un montant de 4 680,62 \$, taxes incluses.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2024 pour une période de trois (3) ans.

2023-05-109

7. Adoption du Règlement numéro 2023-1164 modifiant le Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation

Considérant la volonté du conseil municipal de procéder à l'ajout d'interdictions de stationner;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2), au moyen d'une signalisation appropriée, de notamment interdire, restreindre ou autrement régir l'immobilisation ou le stationnement des véhicules routiers;

Considérant que la Municipalité peut, par règlement, régir le stationnement en vertu de l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe K du Règlement numéro 2002-732 concernant la circulation;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe L du Règlement numéro

2002-732 concernant la circulation;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe P du Règlement numéro 2002-732 concernant la circulation;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 3 avril 2023 ainsi que d'un avis de motion donné par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement que le Règlement numéro 2023-1164 *modifiant le Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2023-05-110

8. **Adoption du Règlement numéro 2023-1165 modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le Règlement numéro 2017-1035 relatif à la tarification de différents services municipaux afin de remplacer l'annexe 1 et la section F) TARIFICATION RÉDUITES POUR CERTAINS RÉSIDENTS de l'annexe 5;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 3 avril 2023, ainsi que d'un avis de motion donné par monsieur le conseiller Daniel Morin lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le Règlement numéro 2023-1165 modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux soit adopté et classé dans le livre des règlements.

9. **Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre du 26 avril 2023 – Règlement d'emprunt numéro 2023-1166 décrétant une dépense de 7 903 000 \$ et un emprunt de 7 903 000 \$ pour la construction d'un nouveau garage municipal et ses aménagements**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du Règlement numéro 2023-1166 décrétant une dépense de 7 903 000 \$ et un emprunt de 7 903 000 \$ pour la construction d'un nouveau garage municipal et ses aménagements signé par le greffier-trésorier adjoint.

2023-05-111

10. **Approbation du changement d'un des lieux pour la tenue des séances de la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré à Baie St-Paul**

Considérant que la Municipalité de Boischatel est partie à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Considérant que l'article 5 de cette entente prévoit, entre autres, que la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré siège, pour le territoire de la MRC de Charlevoix à l'Hôtel de Ville de Baie St-Paul situé au 15, rue Forget, Baie St-Paul (Québec) G3Z 3G1;

Considérant que la Ville de Baie St-Paul doit réaménager ses locaux dans le but d'ajouter des bureaux administratifs dû à l'embauche de personnel supplémentaire;

Considérant que la Ville de Baie St-Paul aura des besoins grandissants pour l'utilisation de la salle du Conseil, présentement utilisée par la Cour municipale;

Considérant que la nouvelle salle située à l'Aréna Luc et Marie-Claude au 11, rue Forget, Baie St-Paul (Québec) G3Z 1T5 se veut plus moderne, fonctionnelle et plus facilement repérable par les différents intervenants de la Cour municipale, y compris les défenseurs ;

Considérant que l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* énonce, à son deuxième alinéa, que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale peut être effectuée par résolution approuvée par le ministre de la Justice;

Considérant que les séances de la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré devront se tenir aux adresses suivantes :

CHEF-LIEU :

- 3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0

LIEU ADDITIONNEL :

- 11, rue Forget, Baie St-Paul (Québec) G3Z 1T5;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement :

- **Que** le conseil de la Municipalité de Boischatel accepte que l'adresse du lieu où siège la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré sur le territoire de la MRC de Charlevoix soit modifiée pour le 11, rue Forget, Baie St-Paul (Québec) G3Z 1T5;
- **Qu'**une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q. c. C-72.01.

2023-05-112 **11. Demande d'aide financière – Fonds des régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale**

Considérant que la Municipalité de Boischatel a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

Considérant que les municipalités de Boischatel et de L'Ange-Gardien désirent présenter un projet d'entente intermunicipale pour le partage de ressources humaines en matière de sécurité civile;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- **Que** le conseil de la Municipalité de Boischatel s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale pour la fourniture de ressources humaines en matière de sécurité civile et à assumer une partie des coûts;
- **Que** le conseil accepte que le Municipalité de Boischatel agisse à titre d'organisme responsable du projet;
- **Que** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;
- **Que** le maire et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2023-05-113 **12. Demande d'aide financière 2023 – Transport Boischatel – Transport collectif et adapté**

Considérant que la Municipalité de Boischatel offre les services de transport collectif et adapté par l'entremise de PLUmobilite depuis 2019 et qu'elle appui financièrement PLUmobilite – Organisateur de déplacements;

Considérant qu'en 2022, 4 111 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 5 000 déplacements en 2023 en transport adapté;

Considérant qu'en 2022, 36 200 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 40 000 en 2023 en transport collectif;

Considérant que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

Considérant que parmi les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a octroyé un contrat à Tours du Vieux-Québec - Unitours pour effectuer le transport collectif pour la période de 2019 à 2023 et de 2023 à 2028;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement :

- **Que** la Municipalité de Boischatel adopte les prévisions budgétaires révisées 2023 et 2024;
- **Que** la participation financière du milieu local (MRC, municipalités et usagers) au transport adapté et collectif régional soit de 422 238 \$;
- **De** confirmer au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Municipalité de Boischatel de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence;
- **De** demander au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 178 094 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2023;
- **De** demander au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de 221 730 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif – volet 1, pour l'année 2023;
- **Que** tout ajustement ultérieur auquel la Municipalité de Boischatel pourrait avoir droit pour l'année 2023, lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives;
- **D'ajouter** à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu;
- **D'autoriser** la directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de Boischatel à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;
- **De** transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

2023-05-114 **13. Demande d'aide à la voirie locale – Programme Projets particuliers d'amélioration (PPA)**

Considérant l'aide financière proposée aux municipalités afin d'apporter des améliorations au réseau routier;

Considérant que la Municipalité doit procéder au pavage de plusieurs rues pour un montant total de 341 460,46 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le conseil autorise la directrice générale adjointe et greffière-trésorière à procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour le pavage des rues suivantes : Bédard, Notre-Dame, de la Fabrique, du Régiment et des Grenadiers pour un montant de 150 000 \$.

- 2023-05-115 **14. Autorisation d'appel d'offres – Démolition de l'ancienne caserne**
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour la démolition de l'ancienne caserne située dans la côte de l'Église;
- Considérant** les articles 934 à 963 du *Code municipal du Québec*, concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres pour la démolition de l'ancienne caserne située dans la côte de l'Église.
- 2023-05-116 **15. Abandon et radiation de réserves pour fins publiques sur une partie du lot 4 209 277 et sur le lot 4 209 275 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency**
- Considérant que** par sa résolution numéro 2022-11-303, adoptée le 7 novembre 2022, la Municipalité de Boischatel a autorisé l'imposition de réserves pour fins publiques sur une partie du lot 4 209 777 et sur le lot 4 209 275 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency;
- Considérant que** des avis de réserves pour fins publiques ont été publiés le 18 novembre 2022 sous les numéros d'inscription 27 702 349 et 27 702 350 au Registre foncier;
- Considérant qu'il y a lieu d'abandonner** lesdites réserves pour fins publiques;
- Considérant** les articles 83 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement:
- **Que** la Municipalité de Boischatel abandonne les réserves pour fins publiques publiées au Registre foncier le 18 novembre 2022 sous les numéros d'inscription 27 702 349 et 27 702 350;
 - **Que** la Municipalité mandate ses avocats de la firme Tremblay Bois Avocats afin de préparer, signifier et faire inscrire au Registre foncier des déclarations d'abandon de ces réserves pour fins publiques, ainsi que pour poser tout acte professionnel requis afin qu'il soit procédé à la radiation des réserves pour fins publiques publiées au Registre foncier le 18 novembre 2022 sous les numéros d'inscription 27 702 349 et 27 702 350, concernant une partie du lot 4 209 277 ainsi que le lot 4 209 275 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency.

TRAVAUX PUBLICS

- 2023-05-117 **16. Octroi de contrat – Réfection de l'entrepôt à sel**
- Considérant qu'il est nécessaire** de procéder à la réfection de l'entrepôt à sel situé au 45, rue Bédard;
- Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;
- Considérant** l'offre de service de la compagnie Claude Gariépy et Fils Inc;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'octroyer le contrat à la compagnie Claude Gariépy et Fils Inc. pour la réfection des murs et de la toiture de l'entrepôt à sel au montant total estimé à 40 954,92\$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2023-05-118 **17. Octroi de contrat – Construction poste de remplissage d'eau brute**

Considérant la nécessité de construire un poste de remplissage d'eau brute au poste de pompage de la rue des Dunes;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre de service de la compagnie Turcotte (1989) Inc. ;

Considérant que certains travaux seront réalisés en régie interne;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'octroyer un contrat à la compagnie Turcotte (1989) Inc. au montant total estimé à 47 590 \$, plus taxes pour la construction d'un poste de remplissage d'eau brute et d'autoriser des travaux en régie interne pour un montant estimé à 19 000 \$, plus taxes.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2024 pour une période de trois (3) ans.

2023-05-119 **18. Mandat services professionnels – Surveillance supplémentaire des travaux de réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès**

Considérant les travaux de réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès;

Considérant que les travaux de réfection prévus en 2023 nécessitent une surveillance supplémentaire;

Considérant l'offre de services de la firme ARPO Groupe-conseil;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de mandater la firme ARPO Groupe-conseil pour la surveillance supplémentaire des travaux de réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès pour un montant estimé à 10 246,63 \$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le Règlement d'emprunt numéro 2020-1103.

URBANISME

2023-05-120 **19. Autorisation de signatures – Acquisition d'une partie du lot 4 208 121**

Considérant que la Municipalité de Boischatel désire acquérir une partie du lot 4 208 121;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à négocier et soumettre une offre d'achat pour l'acquisition d'une partie du lot 4 208 121 et advenant l'acceptation de l'offre, d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires aux transactions.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

LOISIRS

- 2023-05-121 20. **Octroi de contrat – Installation de bandes – Patinoire Domaine du boisé**
- Considérant** la réalisation des aménagements récréatifs du Domaine du boisé;
- Considérant** la nécessité d'ajouter des bandes de patinoire sur l'une des surfaces de glace secondaires;
- Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;
- Considérant** l'offre de service de la compagnie Distribution Sports Loisirs;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'octroyer un contrat à la compagnie Distribution Sports Loisirs au montant total estimé à 62 784 \$, plus taxes pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoire au Domaine du boisé.
- Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2024 pour une période de trois (3) ans.
- 2023-05-122 21. **Octroi de contrat – Transport camp de jour 2023-2024**
- Considérant que** le service des loisirs et de la culture désire organiser différents transports dans le cadre des activités du camp de jour;
- Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;
- Considérant** les demandes de prix;
- Considérant** la recommandation du directeur des loisirs et de la culture;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le directeur du service des loisirs et de la culture à procéder à la réservation de transport auprès de la compagnie Autobus Laval Ltée pour un montant ne dépassant pas 64 000 \$, plus taxes, pour le transport en lien avec le camp de jour 2023 et 2024.
- 2023-05-123 22. **Création d'un poste de chef sauveteur**
- Considérant que** la sécurité des usagers de la piscine municipale est une priorité pour la Municipalité,
- Considérant que** la création d'un poste de chef sauveteur permettra de renforcer la supervision des activités aquatiques et d'assurer une meilleure coordination des équipes de sauveteurs,
- Considérant** la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à la création d'un poste de chef sauveteur et d'adopter la grille salariale en lien avec ce poste.

SÉCURITÉ INCENDIE

2023-05-124 **23. Autorisation de disposition de biens (matériel)**

Considérant que la Municipalité désire se départir des pinces de désincarcération et d'une pompe portative P509 du service de sécurité incendie;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à effectuer les démarches pour la vente des équipements et à signer les documents nécessaires à la vente de ceux-ci.

DIVERS

24. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Moteur du bateau type « zodiac »
- Ancienne caserne

La période de questions a débuté à 20 h 19 et s'est terminée à 20 h 22.

2023-05-125 **25. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 22.

ASSISTANCE : 4 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».